

**Circulaire interministérielle n°
DGS/DHOS/DGAS/DDSC/DGT/DUS/UAR/2008/156 du 13 mai 2008 relative
aux nouvelles dispositions contenues dans la version 2008 du plan
national canicule et précisant les actions à mettre en oeuvre au niveau
local pour détecter, prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires
d'une canicule**

13/05/2008

Abrogée par la Circulaire interministérielle n° DGS/DHOS/DGAS/DSC/DGT/DUS/UAR/2009/127 du 11 mai 2009 relative aux nouvelles dispositions contenues dans la version 2009 du plan national canicule et à l'organisation de la permanence des soins propres à la période estivale

Vous pouvez consulter, en version PDF, la [circulaire interministérielle n° DGS/DHOS/DGAS/DDSC/DGT/DUS/UAR/2008/156 du 13 mai 2008](#) relative aux nouvelles dispositions contenues dans la version 2008 du plan national canicule et précisant les actions à mettre en oeuvre au niveau local pour détecter, prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule.